



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 10
POUR : 10
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n° 04-050424-32 : Programme de travaux de sécurisation routière – hameau de Rif Jany : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Par une délibération adoptée à l'unanimité le 2 décembre 2022, le Conseil municipal a validé le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de sécurisation des déplacements dans les hameaux.

Le dossier déposé concernait les travaux prévus dans les hameaux de Rif Jany, de Pourchery et du Petit Vaujany.

Ce dossier a été instruit par les services de l'État au cours de l'année 2023 et une subvention d'un montant de 39 140 € a été notifiée à la commune. Cette subvention ne couvre cependant que les travaux programmés dans les hameaux de Pourchery et du Petit Vaujany. Les services de l'État ont en effet considéré, à tort, que le hameau de Rif Jany n'était pas située en agglomération et que le dossier était donc irrecevable.

Il apparait donc nécessaire de redéposer un nouveau dossier de demande de subvention, spécifiquement pour les travaux projetés dans le hameau de Rif Jany.

Ces travaux de sécurisation dans le hameau de Rif Jany sont estimés à 169 976 € HT.

La commune peut donc solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 représentant 20% des dépenses du projet soit 33 995 €.

Il est donc proposé de valider la programmation de ces travaux et de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- **VALIDE** la réalisation de travaux de sécurisation des déplacements dans le hameau de Rif Jany pour un montant estimatif de 169 976 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux nécessaires.
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 33 995 € auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous



- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,
 Yves GENEVOIS

Travaux de sécurisation des déplacements dans le hameau de Rif Jany

Plan de financement prévisionnel

<i>Financement</i>	<i>Montant H.T. de la subvention</i>	<i>Date de la demande</i>	<i>Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)</i>	<i>Taux</i>
Union Européenne				
DETR	33 995 €	29/01/2024		20%
Autre(s) subvention(s) État (préciser)				
Région				
Département				
Autres financements publics (préciser)				
Sous-total (total des subventions publiques)	33 995 €			20%
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	135 981 €			80%
TOTAL	169 976 €			100 %